



Absences a cause de retard de paiement d'indemnités

Par **zog**, le **17/01/2012** à **09:25**

Bonjour, rnrnMon conjoint est en CDI mais sous mission en attendant l'ouverture de son magasin.rnrnUne indemnité de 1300€ par mois est prévue pour cela, comprenant 50€ d'hébergement et 15€ de panier repas par jour travaillé.rnSa formation et mission ne devait durer que trois mois, nous sommes déjà à six et partons pour un total minimum de neuf mois.rnSa responsable secteur refuse de lui payer le panier repas, car elle estime ne pas avoir à le faire. En effet en mission mon ami dépend du compte du magasin et plus du compte de la chaîne.rnChose que nous n'acceptons pas, mais le problème n'est pas la, sur ce sujet.rnrnIls ont un retard de paiement de 1500 €. Ce qui entraîne de grosse difficulté financière. En effet la carte de mon ami est refusé, nous ne pouvons plus payer l'hôtel à partir de ce soir (nous habitons à 320 km de chez nous). Mon ami ne va donc pas pouvoir aller travailler pendant une durée minimum de trois jours.rnrnMes questions sont celles-ci :rn Doit-on faire constater par quelqu'un que nous ne pouvons plus payer les frais d'hôtel.rn Pouvons-nous avoir des problèmes suite aux absences de mon conjoint ?rn Y a-t-il quelque chose à faire pour les trois jours d'absences dus a leur retard de paiement ?rnrnMerci pour votre aide.rnCordialement.

Par **pat76**, le **17/01/2012** à **16:16**

BonjourrnrnQue votre conjoint se rende à l'inspection du travail du lieu où il travaille pour expliquer la situation.rnrnEnsuite, je suppose que la responsable de secteur à des supérieurs hiérarchiques, il serait opportun de leur expliquer la situation.rnrnC'est l'employeur qui est responsable des salaires, donc votre conjoint pourra assigné l'employeur devant le Conseil des Prud'hommes du lieu où il est en mission.rnrnIl le fera en référé. Qu'il se fasse aider par

un syndicat pour la procédure.